

**République Française**  
**MAIRIE DE SAINT-LEONARD**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 6 Avril 2017**

---

**Présents** : M. MAEDDU Marc, Maire, Mmes : CLAUDON Fabienne, CUNIN Marie-Hélène, MATHIEU Catherine, MICHALOVITCH Françoise, MICHEL Murielle, MM : HOLLARD Patrice, MARIATTE Bernard, PIERRET Jean-Marc

**Absents excusés** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SEURAT Stéphanie à Mme MATHIEU Catherine, M. LAMBERT Fabrice à M. PIERRET Jean-Marc

Excusé(s) : Mme RICHARD Marie-Pierre, MM : GROSGEORGE Francis, MASSON Alain, OCTAVE Nolan

**A été nommé(e) secrétaire** : M. PIERRET Jean-Marc

Le compte rendu du Conseil Municipal du 06 mars 2017 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reporter à la prochaine séance la délibération relative aux tarifs publics communaux. Approuvé à l'unanimité

**réf : 2017-02-01 Approbation du Compte Administratif 2016 - Budget Général - M14**

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2016 budget principal présenté par Monsieur le Maire qui s'établit ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	889 054,22 €	314 268,98 €
Recettes	1 081 641,00 €	304 103,89 €
Résultat de l'exercice	+ 192 586,78 €	- 10 165,09 €
Report clôture N – 1	+ 507 831,52 €	- 129 974,54 €
Résultat cumulé	+ 700 418,30 €	- 140 139,63 €

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses : 98 338,53 € Recettes : 109 835,00 €

Voté à l'unanimité

-----

**réf : 2017-02-02 Adoption du Compte Administratif 2016 - Budget de l'eau - M49**

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2016 budget de l'eau présenté par Monsieur le Maire qui s'établit ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	61 350,48 €	87 221,91 €
Recettes	80 844,99 €	72 400,81 €
Résultat de l'exercice	+ 19 494,51 €	- 14 821,10 €
Report clôture N – 1	+ 64 891,51 €	+ 35 392,22 €
Résultat cumulé	+ 84 386,02 €	- 20 571,12 €

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses : 30 016,56 € Recettes : 0,00 €

Voté à l'unanimité

-----

**réf : 2017-02-03 Adoption du Compte Administratif 2016 - Budget Forêt - M14**

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2016 budget forêt présenté par Monsieur le Maire qui s'établit ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	37 639,96 €	0,00 €
Recettes	42 666,38 €	6 511,33 €
Résultat de l'exercice	+ 5 026,42 €	+ 6 511,33 €
Report clôture N – 1	+ 38 587,56 €	- 6 511,33 €
Résultat cumulé	+ 43 613,98 €	0,00 €

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses : 4 686,66 €      Recettes : 0,00 €

Voté à l'unanimité

-----

**réf : 2017-02-04 Adoption du Compte Administratif 2016 - Budget Vanémont - M14**

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2016 budget Vanémont présenté par Monsieur le Maire qui s'établit ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	2 977,43 €	3 151,20 €
Recettes	6 000,00 €	190,45 €
Résultat de l'exercice	+ 3 022,57 €	- 2 960,75 €
Report clôture N – 1	+ 1 782,62 €	+ 1,78 €
Résultat cumulé	+ 4 805,19 €	- 2 958,97 €

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses : 0,00 €      Recettes : 0,00 €

Voté à l'unanimité

-----

**réf : 2017-02-05, 06, 07 et 08 : Approbation des Comptes de Gestion 2016 - Budget Général, Eau, Forêt et Vanémont**

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour les différents budgets de la Commune.

Voté à l'unanimité.

-----

**réf : 2017-02-09 Affectation de résultats - Budget Général**

Les membres du Conseil décident d'affecter au budget 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 128 643,16 €
- est affectée en recettes de fonctionnement et portée sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 571 775,14 €

Voté à l'unanimité

---

**réf : 2017-02-10 Affectation de résultats - Budget de l'eau**

Les membres du Conseil décident d'affecter au budget 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 9 445,44 €
- est affectée en recettes de fonctionnement et portée sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 74 940,58 €

Voté à l'unanimité

---

**réf : 2017-02-11 Affectation de résultats - Budget Forêt**

Les membres du Conseil décident d'affecter au budget 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 4 686,66 €
- est affectée en recettes de fonctionnement et portée sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 38 927,32 €

Voté à l'unanimité

---

**réf : 2017-02-12 Affectation de résultats - Budget Vanémont**

Les membres du Conseil décident d'affecter au budget 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 2 958,97 €
- est affectée en recettes de fonctionnement et portée sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 1 846,22 €

Voté à l'unanimité

---

**réf : 2017-02-13 Vote du budget primitif - Budget Général - Exercice 2017 - M14**

Le Conseil Municipal adopte le projet de budget principal présenté ci-dessous :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	1 098 970,66 €	1 655 838,67 €
Recettes	1 098 970,66 €	1 655 838,67 €

Voté à l'unanimité

---

**réf : 2017-02-14 Vote du budget primitif - Budget de l'eau - Exercice 2017 - M49**

Le Conseil Municipal adopte le projet de budget principal présenté ci-dessous :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	167 067,53 €	157 182,77 €
Recettes	167 067,53 €	157 182,77 €

Voté à l'unanimité

---

**réf : 2017-02-15 Vote du budget primitif - Budget Forêt - Exercice 2017 - M14**

Le Conseil Municipal adopte le projet de budget principal présenté ci-dessous :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	24 753,98 €	70 191,30 €
Recettes	24 753,98 €	70 191,30 €

Voté à l'unanimité

---

**réf : 2017-02-16 Vote du budget primitif - Budget Vanémont - Exercice 2017 - M14**

Le Conseil Municipal adopte le projet de budget principal présenté ci-dessous :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	21 558,97 €	26 033,80 €
Recettes	21 558,97 €	26 033,80 €

Voté à l'unanimité

---

**réf : 2017-02-17 Détermination du prix de l'eau - campagne 2ème semestre 2017**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs du prix de l'eau pour l'année 2017 soit :

- Une part fixe : abonnement (couvrant la location et l'entretien du compteur), payable par SEMESTRE et d'AVANCE, soit par ménage 14,50 €.
- Consommation réelle en m<sup>3</sup> : 0,70 €/m<sup>3</sup>.

Voté à l'unanimité.

---

**réf : 2017-02-18 Répartition des subventions aux associations - exercice 2017**

Le Conseil Municipal décide de fixer les montants des subventions aux associations comme indiqués dans le tableau annexé à la délibération.

Voté à l'unanimité.

---

**réf : 2017-02-19 Vote des taux des taxes locales - Budget Primitif 2017**

L'assemblée décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit :

- taxe d'habitation : 20,89 %
- foncier bâti : 12,20 %
- foncier non bâti : 21,31 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Voté à l'unanimité.

---

**réf : 2017-02-20 Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée**

Après avoir entendu l'exposé présentant l'Agenda d'Accessibilité Programmée sur une période de 3 ans, les membres du conseil municipal approuvent l'agenda qui permettra de mettre en conformité les ERP de la Commune.

Voté à l'unanimité

---

**réf : 2017-02-21 Subvention exceptionnelle à l'école Jules Ferry de Fraize - élève en CLIS**

Une subvention exceptionnelle est attribuée à l'école Jules Ferry de Fraize pour son projet d'activités sur le thème de l'eau au centre d'accueil des Voivres.

Voté à l'unanimité

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LEONARD, pour être affiché le 19 avril 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 août 1884.

A Saint-Léonard, le 18 avril 2017

Le Maire, Marc MAEDDU



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Marc Maeddu', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-LEONARD' and features a central emblem with a figure holding a staff. The signature is written in a cursive style and extends across the top and right sides of the seal.

